

Date de convocation : 21/05/15

Nombre de membres : 98

Présents : 63

Pouvoir : 2

Date d'affichage : 21/05/2015

Votants : 65

Le vingt-neuf mai deux mille quinze, les délégués du SMIRGEOM du secteur Est de la Sarthe se sont réunis à la salle polyvalente de Thorigné sur Dué, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Michel ODEAU.

**ETAIENT PRESENTS :**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CALAISIE** : Jean-Marie RAVE, Jean AUVRAY, Claude LEBOURHIS, André GARIN, Patrick GREMILLON, Gérard CHERY, Joël LHERMITTE, Claudius SALTEL, Claude REZE, Robert DUPAS, Rémi MATRAS et Didier GRANGER.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BILURIEN** : Jean-Marie BOUCHE, René COSNARD, Francis REGNIER, Michel FROGER, Roger LECOMTE, Chantal BUIN-CHARTIER et Jean-Yves LAUDE.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES BRIERES ET DU GESNOIS** : Benoît LOUISE, Jean-Paul HUBERT, Jean-Patrick MUSSARD, Hervé THUAUDET, Brigitte BOUZEAU, Annie BUISSON, Jimmy LEGOT, Jean-Claude BOUTTIER, Cyril DESCHAMPS et Stéphane LEDRU.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE** : Christian LANDEAU, Michèle LECOMTE, Chantal BOYER, Jean-Claude GOUHIER, Guy CHEVAUCHER, Sophie DESTOUCHES, Patrick DEMEYERE, Sophie DOLLON, Gérard PARREGE, Marie-Agnès ROQUET, Roland MARCOTTE, Pascal COQUET, Jérémie CANTY, Philippe BROSSIER, Willy PAUVERT, Michel ODEAU et Roger LEBRETON.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LUCE** : Sylvie CHARTIER et Gérald DEROUIN.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE BRAYE** : Jacky LEDRU, Gérard BROUARD, Gérard BATARD, Olivier DRONNE, Gérard ESNAULT, Anette ESNAULT, Jean-Claude LABELLE, Eric BARBIER, Arlette HERISSON et Prosper VADE.

**MONDOUBLEAU** : Serge RENAULT

**SARGE SUR BRAYE** : Alain VIVET

**SICTOM DE MONTOIRE-LA CHARTRE** : Didier CROISSANT, Janine LARIDANS et Patrick LIBERGE.

**POUVOIRS** : Michel DIVARET donne pouvoir à Michel ODEAU et Odile HUPENOIRE-BONHOMME donne pouvoir à Janine LARIDANS.

***Constituant la majorité des membres en exercice.***

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CALAISIE** : Valérie BONNEFOI et Pierre DUQUEF.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BILURIEN** : Jean-Luc EPINEAU.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES BRIERES ET DU GESNOIS** : Paul GLINCHE, Cornelis VAN DEN HAM, Michel PRE, Michel JACK et Michel CHATUDEAU.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE** : Danièle CHARTRAIN, Roland LALAIRE, Michel DIVARET, Annie CHOPLIN, Philippe GRIGNE, Vincent PETIT, Claudine DUGUET, Patricia EDET et Hugues DE VAUPLANE.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LUCE** : Claude HERTEREAU, Francis BOUSSION, Jarno ROBIL, Daniel FOURNY, Claude JUIGNET et Christelle HOYAU.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE BRAYE** : Dominique COUALLIER, Michel DESVEAUX, Michel MERCIER, Matthias KASER et Nadine MERCIER.

**SICTOM DE MONTOIRE-LA CHARTRE** : Hervé BINOIS, Didier BOUHOURS, Jocelyne GOUPY, Odile HUPENOIRE-BONHOMME, Joëlle MESME, Gilbert MOYER et François RONCIERE.

**Assistaient également** : Agnès SURGENT, Sylvie BIGOT, Isabelle BRETON, André PIGNE, Anne-Laure LECOMTE et Romuald MICK.

**Autres présents** : Christine RICHARD et Frédéric QUINTART.

***Roger LECOMTE est nommé secrétaire de séance.***

Monsieur Michel ODEAU, président, ouvre la séance et remercie la municipalité de Thorigné sur Dué et présente le compte rendu du conseil syndical du 27/02/15.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## AFFAIRES PRESENTANT UN INTERET COMMUN

### I.-AFFAIRES FINANCIERES

#### 1.Retrait de Champagné : modalités administratives et financières

Point réalisé avec Madame LE STRAT (Direction des affaires financières et juridiques) et Géraldine BARBIER du Mans Métropole le 14 avril 2015.

##### **a)Orientation présentée par le SMIRGEOMES : 130 188 €**

Ramener la négociation sur l'actif et le passif de l'usine uniquement en considérant que l'on a enlevé du fichier de l'actif ce qui est lié à :

- Ce qui est antérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2004 date d'entrée de Champagné
- Déchèteries
- Redevance incitative
- Structure
- Matériel de collecte
- Exploitation du site du Ganotin (présent et futur).

##### **b)Orientation présentée par le Mans Métropole : Voir tableau ci-dessous**

Tenir compte de l'ensemble du passif et de l'actif

→ **mettre à jour les fichiers du passif et de l'actif et épurer** ce qui n'a plus lieu d'être surtout dans l'actif :

Retour du rdv du 05 mai 2015 avec Madame ROZEC de la Trésorerie :

« Selon la réglementation, les conséquences d'un retrait d'une commune d'un syndicat, sur les biens et les contrats, s'apprécient selon 2 cas (article L.5211-25 du CGCT) :

1/ "les biens meubles et immeubles appartenant à la commune lui sont restitués ainsi que les droits qui s'y attachent. La commune reprend l'encours de la dette afférent à ces biens."

Le retrait de la commune de Champagné n'entre pas dans ce cas de figure.

2/ "pour les biens acquis par le syndicat et les emprunts destinés à les financer, la loi laisse à la commune et au syndicat la liberté de trouver un terrain d'entente."

Dans ce cas de figure, aucun des biens acquis entre le 1er janvier 2004 et le 31 mars 2015 n'est transféré à la commune de Champagné. Il n'y a donc pas de répartition de l'actif et du passif entre le SMIRGEOMES et Le Mans Métropole.

Néanmoins, en accord avec Le Mans Métropole, vous souhaitez établir le montant d'une contribution correspondant à la sortie de la commune de Champagné.

Concernant la part d'actif et de passif auxquels la commune de Champagné a participé, je suis d'accord avec votre mode de calcul, soit : actif - subventions - dettes, sur lequel est appliqué le ratio du nombre d'habitants. »

	Hypo Le Mans	Hypo Le Mans avec vétusté	Smir Amortiss
	Base		
Passif - Dette			
CRD	10 074 204	10 074 204	10 074 204
%	4 208 747	4 208 747	4 208 747
<b>Total passif - Dette</b>	<b>14 282 951</b>	<b>14 282 951</b>	<b>14 282 951</b>
Actif ttc	19 353 816	15 483 053	14 713 399
Fctva	- 4 176 704	- 3 341 363	- 3 175 266
Sub	- 3 369 080	- 2 695 264	- 1 813 032
<b>Total actif</b>	<b>11 808 033</b>	<b>9 446 426</b>	<b>9 725 101</b>
Différence	2 474 918	4 836 525	4 557 850
<b>Contribution Passif Actif</b>	<b>82 483</b>	<b>161 189</b>	<b>151 902</b>

NB : Taux de vétusté = 20%

Casier Alvéole fermée VCN = 0, en cours VCN = 1/3

**c) compensations financières d'exploitation quelle que soit l'orientation précédemment retenue :**

- Les affaires en cours : torchère et lixiviats
- La post exploitation du site du Ganotin : entretien du site, lixiviats, torchère, biogaz.
- Les pertes d'exploitation : amortissement des outils sur un tonnage inférieur

population Smirgeomes	113870	
Population Champagné	3795	
	Unité	Quantités
<b><u>Gestion de la post exploitation du Ganotin ( 30 ans)</u></b>		
location, réglage du réseau et contrôle/ entretien de la torchère pendant 5 ans	€/an	5
contrôle/ entretien de la torchère pendant 5 ans	€/an	5
analyses en sortie de torchère : 10 ans sur 30 ans	€/an	10
abonnement gestion GPRS	€/an	10
location station de traitement des lixiviats : 10 ans sur 30 ans	€/mois	120
Traitement des lixiviats : 10 ans sur 30 ans ( 2850 m3/an)	€/an	10
Frais de personnel lié au site: 5 ans ( 1/4 de poste)	€/an	5
Frais de personnel lié au site: 25 ans ( 1/16 de poste)	€/an	25
Frais d'entretien du site ( taille saulaie , nettoyage, contrôles,...)	€/an	30
<b><u>Pertes d'exploitation UTOM :</u></b>		
Partie forfaitaire d'exploitation de l'UTOM	mois	204
<b><u>Factures en cours</u></b>		
Facture en cours GEVAL : traitement des odeurs	forfait	1
<b><u>Litige ( 20 ans d'exploitation) :</u></b>		
gestion et traitement des lixiviats ( 2013/2014)	forfait	1
traitement des lixiviats issus de la plate forme de UTOM	m3	157454

**D) Cession des bacs : 14310 €**

## **2. La ligne de trésorerie :**

Il est proposé de renouveler la ligne de trésorerie pour assurer les dépenses de fonctionnement courant en attente de certaines rentrées de trésorerie (FCTVA, subventions, etc...)

Le montant de la ligne de trésorerie sollicité est de 300 000 euros.

Ci-dessous le détail des offres des banques :

<b>BANQUES CONSULTEES</b>	Date validité de l'offre	Frais de dossier	Taux	Commission d'engagement	Commission de non utilisation
Crédit Agricole	31/05/15	Néant	<b>Euribor 3 mois moyenné + 1,30% (soit 1,306%)</b>	0,3% soit 900 €	Aucune
Crédit Mutuel	23/05/15	580 €	<b>Euribor 3 mois moyenné + 1,65% (soit 1,68%)</b>	Aucune	Aucune
La Banque Postale		Néant	<b>Eonia + 1,26% (soit 1,26%)</b>	450 €	0,2% maxi : 600 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE** de retenir l'offre du Crédit Agricole sur la base d'un ***Euribor 3 mois moyenné + une marge de 1,30% et une commission d'engagement de 0,3 %***.

### **3.Négociation des taux d'emprunts :**

-Rappel : rdv avec le Crédit Agricole qui s'est tenu le 19 mars 2015 à 14h15 à Saint Calais.

-Rdv avec la Caisse d'Epargne le 05 juin 2015.

## **II.-PERSONNEL**

### **1. Avancements de grade : création d'1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe**

Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe pour notre agent d'entretien chargé du ménage à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015. Cet agent effectue 8 heures par semaine au sein du SMIRGEOMES. Elle travaille en parallèle à la Mairie de Saint Calais qui a déjà créé le poste.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (8 h) à compter du 01/03/2015.

### **2.Détermination des taux de promotion**

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables », c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100 %).

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Le président propose de fixer ce ratio commun à 100 % pour l'année 2015 pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur (concerne 1 avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe.)

N.B. : avis favorable à l'unanimité du CTP en date du 22/05/2015.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à fixer ce ratio commun à 100 % pour l'année 2015 pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur (concerne 1 avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe.)

### **3. Transfert de Mr Fabrice LEFEBVRE (agent d'accueil à la déchèterie de Champagné) au Mans Métropole :**

Pour que le Mans Métropole aie le temps d'ouvrir le poste et de le présenter en commission, une convention de mise à disposition de M. LEFEBVRE a été réalisée jusqu'au 30/06/2015.

→ Actuellement, l'ensemble des charges salariales relatives à M. LEFEBVRE sont supportées par le SMIRGEOMES.

Dès son transfert, **ces charges seront intégralement refacturées**, à la C.U du Mans Métropole.

## **AFFAIRES RELATIVES A LA COMPETENCE COLLECTE**

### **III.-AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

#### **1. Nouveau marché de collecte :**

Démarrage au 1<sup>er</sup> avril 2015.

Problèmes de collectes rencontrés sur LFB suite à un changement d'équipage par COVED en plein démarrage de nouveau contrat.

Manque de communication de la part de COVED concernant les jours de collecte des communes limitrophes à LFB dont certaines rues sont englobées dans le périmètre de LFB.

#### **2. Passage en C0,5**

1) L'ARS 41 qui bloquait par rapport à la collecte en C0.5 l'été, s'est aligné sur l'ARS 72 grâce notamment aux éléments envoyés --> avis favorable des ARS 41 et 72--> plus de blocage.

2) la Préfecture du 41 doit maintenant consulter l'avis du public via le site de la Préfecture (déjà fait pour le 72 avec 0 remarque)

3) Passage en CODERST 72 en juin

4) Passage en CODERST 41 normalement en juin

#### **3. Restructuration du réseau des déchèteries**

Suite aux difficultés financières, une réflexion a été engagée au sein du SMIRGEOMES sur l'optimisation des services (voir courrier du Président du 12 décembre 2014).

Cette optimisation indispensable pour la stabilisation de la charge financière a été portée notamment sur la restructuration du réseau de déchèteries.

En effet, l'évolution de la réglementation nous impose des charges et de lourds investissements sécuritaires sur notre parc de déchèteries notamment liés à l'environnement et à la fréquentation des usagers (barrières,..).

L'étude des taux de fréquentation des déchèteries nous a démontré que la déchèterie la moins fréquentée est celle de Montmirail. Il pourrait alors être **envisagé** de s'en séparer, mais, afin d'étayer notre étude, nous souhaitons connaître sa valeur en cas de vente.

Nous avons dès lors interpellé les services des domaines le 28 avril 2015 afin d'envisager une cession de la déchèterie à horizon fin 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à continuer l'étude des taux de fréquentation des déchèteries et d'envisager la vente de la déchèterie de Montmirail.

## AFFAIRES RELATIVES A LA COMPETENCE TRAITEMENT

### IV.-USINE DU GANOTIN

#### 1. Contentieux lixiviats et odeurs sur le site du Ganotin :

- Echange de courriers avec l'avocat de BIOVEA
- Compte rendu de rdv avec Mme la Préfète du 30 mars 2015 (cartographie des odeurs,..)

#### 2. Réunion Riverains au Ganotin du 15/04/2015 à 18h15

#### 3. Casier en cours d'exploitation :

La durée d'exploitation du casier en cours, initialement prévue à fin juillet 2016, a été surestimée. Au vu des tonnages enfouis, la durée de vie du casier est ramenée au maximum à fin février 2016. Afin de prolonger la vie du casier existant, une étude financière est réalisée afin de pouvoir externaliser les encombrants de déchèteries et les refus du centre de tri.

Cette étude a un double intérêt :

- Prolonger la vie du casier existant
- Estimer les coûts d'externalisation de nos tonnes.

Pourquoi externaliser nos tonnes ?

- La situation financière précaire du SMIRGEOMES ne nous permet pas d'envisager sereinement l'obtention d'un prêt pour la construction d'un nouveau casier en 2016.
- Les impositions réglementaires Préfectorales (mise en demeure) ne permettront pas la poursuite de l'exploitation du Centre d'Enfouissement tant que la mise en demeure ne sera pas levée.

→Orientation vers un traitement externe au Ganotin afin de prolonger de quelques mois la vie du casier existant (2 à 3 mois) et se laisser ainsi la possibilité d'emprunter et de réaliser des travaux sur 2016 en fonction des possibilités financières du SMIRGEOMES et de la réponse de la Préfecture.

→Réalisation d'une procédure adaptée avec mise en ligne du dossier fin mai 2015, réponse attendue pour les prix de transport/traitement sous 15 jours.

*Solutions envisagées :*

- a) Transport et traitement depuis Ecorpain des encombrants du SMIRGEOMES + refus du CDTri : **5109 T/an**
- b) Transport et traitement depuis Ecorpain des encombrants du SMIRGEOMES + traitement des encombrants du SICTOM + refus du CDTri : **6521 T /an**

**Vu** l'obligation de passer en Appel d'Offres ouvert dû à la durée et au montant du marché,  
**Vu** les délais de remise des offres des A.O (40 jours en procédure dématérialisée),  
**Vu** l'absence de conseil syndical entre la remise des offres et le début septembre 2015,  
**Vu** l'urgence d'externaliser les tonnes,

Il est demandé au conseil syndical en application de l'article L2122-21-1 du CGCT, d'**AUTORISER** le Président à faire transporter et traiter les encombrants et refus de tri du Ganotin et de **SIGNER** le marché sur la base du choix effectué par la CAO sans attendre le prochain conseil syndical.

Le marché prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015, pour une durée maximale de 10 mois, pour un tonnage estimé en transport et/ou traitement de 5434 T et pour un montant maximum de 407.550 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à faire transporter et traiter les encombrants et refus de tri du Ganotin et à **SIGNER** le marché sur la base du choix effectué par la CAO sans attendre le prochain conseil syndical.

#### **4. Collecte du plâtre**

Le plâtre est collecté en benne sur LFB et en Bigbags sur les autres déchèteries.

Suite à la consultation lancée sur les encombrants, la décision de poursuivre la collecte du plâtre pourra éventuellement être remise en question.

#### **5. Centre de tri des recyclables**

**1) RAPPEL** : lors du précédent Conseil Syndical nous vous avons présenté les conclusions de l'appel d'offre lié à l'*attribution du marché du centre de tri (3 lots)*

*Lot 1: tri au centre de tri des matériaux issus des collectes sélectives*

*Lot 2: transport et tri des tonnages d'emballages excédentaires du SMIRGEOMES*

*Lot 3: transport et tri des emballages SICTOM*

**Conclusion** : attribution du lot 1 à COVED (1 seule offre).

*Les lots 2 et 3 n'ont pas été attribués.*

**2) Nouvel Appel d'Offre** : mis en ligne le 17 avril 2015 pour des réponses attendues le 03/06/15 à 12h00.

**Teneur du marché :**

Transport et tri des déchets ménagers du SMIRGEOMES et du SICTOM de Montoire – La Chartre

Lot n°1 : Transport et tri des tonnages d'emballages excédentaires du SMIRGEOMES

Lot n°2 : Transport des OM et des emballages du SICTOM de Montoire – La Chartre

Lot n°3 : Tri des emballages du SICTOM de Montoire – La Chartre.

## **V.COMMUNICATION**

### **1)Rapport annuel 2014 du SMIRGEOMES**

Il sera présenté au conseil syndical du 3 juillet 2015.

### **2)Récupération des piles :**

Action commune entre le SICTOM et le SMIRGEOMES de la collecte des piles dans les écoles.  
La collecte terminée, il est prévu une remise de lots aux écoles.

*Point PRESSE* : le vendredi 05 juin à 16h00 à Ecorpain → dossier de presse et présence souhaitée de : la presse, les élus, les écoles ou leur représentant,...)

*Sem 24/25* : distribution des lots dans les écoles par les élus :

- Président ou Vices Présidents
- Délégués du SMIRGEOMES ou SICTOM de la commune
- Représentant technique du SMIRGEOMES ou SICTOM.

→ Valider la date de remise : le vendredi 05 juin à 16h00 à Ecorpain

→ les lots par école :

- a) Chargeur de batterie
- b) Livre FUROSHIKI + 2 foulards
- c) Livre COREPILE
- d) Boîte à piles
- e) Lampe de poche à dynamo
- f) Diplôme
- g) Stylos en plastique recyclé

### **3)Bennes ECOMOBILIER :**

2 bennes supplémentaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 sur les déchèteries de Saint-Mars la Brière et Thorigné → réalisation d'un Point presse et d'une « inauguration » en vue d'inciter les usagers à orienter les mobiliers vers les 3 déchèteries équipées.

« Inauguration » le 2 juillet 2015 en présence de Mme Sylvie CHARTIER et M. Prosper VADE à THORIGNE.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du conseil syndical s'achève à 20h00.